

## INTERVENTION DE M. LE DRIAN A L'OCCASION DU XI<sup>e</sup> SOMMET SUR LA SECURITE EN ASIE - « DIALOGUE SHANGRI-LA »

Singapour

3 Juin 2012

« Les risques émergents pour la sécurité mondiale et celle de l'Asie-Pacifique »

Cher John Chipman,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement honoré de pouvoir intervenir dans mes nouvelles fonctions de ministre de la défense de la France, dans cette enceinte exceptionnelle et de grande qualité qu'est le dialogue du Shangri-La. Ce rendez-vous s'est imposé en quelques années grâce à l'Institut international d'Etudes Stratégiques de Londres mais aussi en raison des efforts, de l'engagement et de l'hospitalité incomparables de nos amis de Singapour. Je souhaite les remercier à cette occasion.

Les enjeux de la région Asie Pacifique pour la France

L'Asie-Pacifique et notamment le Sud Est asiatique sont pour nous, Français, et pour nous Européens, partie intégrante de notre environnement de sécurité. Tout ce qui contribue à accroître la sécurité de l'Asie-Pacifique profite à la stabilité mondiale, tant cette région pèse dans les affaires du monde et pèsera encore plus dans l'avenir.

Dans cet ensemble, l'Asie du Sud Est joue un rôle central: ses voies maritimes, vitales, sont un pont reliant entre elles les nations asiatiques et sont une voie privilégiée pour leurs échanges avec le reste du monde. C'est dire l'importance de la stratégie maritime, évoquée au cours de ces journées.

La France, vous le savez, est historiquement présente depuis longtemps dans cette partie du monde. Elle y développe aujourd'hui des relations denses et des partenariats véritablement stratégiques. J'ai eu l'occasion de le souligner avec nombre de mes homologues ici présents. Je rappelle ici, à titre d'exemple, nos responsabilités, encore aujourd'hui, dans la surveillance de l'armistice de la guerre de Corée.

L'Asie est donc aujourd'hui une zone d'intérêt majeur. Le futur Livre blanc, dont je vais lancer l'élaboration dans quelques semaines, ne manquera pas, j'en suis sûr, d'amplifier encore cette dimension de notre stratégie de défense et de sécurité. Ma présence ici aujourd'hui, deux semaines seulement après avoir pris mes fonctions, en est le symbole et la démonstration.

La France, sous l'impulsion du Président Hollande, entend se donner les moyens d'une telle politique. Bien sûr, elle doit faire face, comme tous et en particulier comme beaucoup de pays européens, à la crise financière des dettes souveraines qui frappe spécialement l'Europe occidentale comme vous le savez. Mais elle n'a pas l'intention de sacrifier pour autant son effort de défense. Le Président Hollande a été net sur ce point durant sa campagne.

Les défis de sécurité communs

Il me semble que nous partageons des visons proches sur les enjeux de sécurité de nos pays à l'heure de la mondialisation. Nous sommes confrontés à des menaces aujourd'hui transversales, qui sont autant d'entraves à un développement harmonieux :

- le terrorisme et le radicalisme ne connaissent guère de frontières ;

- la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs est une menace contre la paix et la sécurité internationale, alimentée par les deux grandes crises auxquelles nous faisons face en Iran et en Corée du Nord ;

Cette menace est d'autant plus préoccupante que, en Asie comme dans d'autres parties du monde, subsistent encore des conflits territoriaux non résolus et des appétits de puissance sur certains espaces qui ont un impact négatif sur la paix et la stabilité régionale

- la sécurité maritime revêt dans cette partie du monde une importance vitale, et la piraterie, mal qui est en recrudescence, menace les flux commerciaux, la liberté de circulation sur la mer ;

- la criminalité organisée, les trafics de drogue, la contrebande, touchent vos sociétés et vos économies comme ils touchent les nôtres ;

- les catastrophes naturelles, à l'image des violents Tsunami de 2004 et de 2011 ou du désastre qui a touché en 2008 le delta de l'Irrawaddy en Birmanie, mettent à rude épreuve nos pays et sont des défis de grande ampleur pour la protection des populations et nos appareils de sécurité ;

Enfin, ces dernières années ont démontré que la sécurité dans le cyberspace était bien l'un des défis montants et inéluctables pour nos sociétés et notre défense.

Dans tous ces domaines, la France souhaite s'affirmer comme un interlocuteur présent et engagé au service de la sécurité et de la paix dans la région Asie-Pacifique. Parce qu'elle est présente territorialement et militairement dans le Pacifique et dans l'océan Indien. Parce qu'elle entretient des relations de plus en plus denses avec les grands acteurs de la région.

Un nouvel engagement pour la France dans la sécurité de la région Asie/Pacifique  
Mesdames et Messieurs,

Plus encore que dans le passé récent, la France entend donc, sous l'impulsion du Président Hollande, s'affirmer concrètement comme un partenaire à part entière, je voudrais vous dire comment.

La première priorité est la lutte contre le terrorisme international. C'est dans cet esprit que nous nous sommes engagés de façon résolue depuis dix ans en Afghanistan pour lutter contre le terrorisme en éradiquant les bases d'Al Qaïda. La décision de retrait de nos troupes combattantes fin 2012 répond à la transformation de la situation. Elle ne diminue en rien notre engagement dans un combat résolu contre le terrorisme et le fondamentalisme. Cet engagement prendra à compter de la fin de cette année des formes différentes en Afghanistan, au service de la stabilité de ce pays. Nous resterons présents dans la durée, pour soutenir et aider les forces de sécurité afghanes à assurer elles-mêmes leur propre sécurité : nous le ferons au sein de la FIAS jusqu'à la fin de sa mission en 2014 ; nous le ferons aussi à travers la mise en œuvre de notre traité bilatéral de coopération et d'amitié, civil et militaire, signé le 27 janvier dernier.

La lutte contre Al Qaïda et ses filiales demeure aujourd'hui une priorité. Cette menace n'est pas éteinte aujourd'hui, nous le voyons de près nous Français, avec ses prolongements au Sahel. Nous le constatons en Asie avec la situation à la frontière pakistanaise. Le terrorisme a aussi d'autres noms, d'autres visages, comme l'ont montré les attentats de Mumbaï ou de Bali, présents encore dans toutes les mémoires. Nous devons poursuivre et, là où c'est nécessaire, amplifier toutes nos coopérations dans cette lutte prioritaire contre le terrorisme international.

La liberté des mers et la sécurité maritime sont une deuxième priorité. C'est un domaine qui vous est familier. Je connais le rôle de l'ASEAN et aussi celui de l'IISS

dans ce domaine, avec la conception et la promotion d'un code de conduite entre les nations que vous avez initié. Vous connaissez l'engagement de la France, et plus largement de l'Union européenne à travers son opération Atalante, dans la lutte contre la piraterie dans l'Océan indien, à l'image de la coopération exemplaire menée par les pays riverains du détroit de Malacca. La France est une puissance navale, elle entend appuyer les efforts considérables déployés par vos pays dans ce domaine.

Lutter contre la prolifération des armes de destruction massive constitue la troisième priorité de notre action pour la région. A ce titre, la France reste plus que jamais déterminée, vous le savez, pour que les lourds soupçons pesant sur le caractère militaire du programme nucléaire de l'Iran soient enfin levés et que Téhéran cesse de violer les dix résolutions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et les six résolutions du Conseil de sécurité qui lui imposent de faire les gestes nécessaires au rétablissement de la confiance.

A cet égard, la Corée du Nord constitue l'autre grand défi. La France continuera naturellement de soutenir les pourparlers à Six, mais ce processus diplomatique doit produire des résultats concrets : clarté et contrôle international sur les programmes, notamment les activités d'enrichissement qui restent largement inconnues ; arrêt des provocations, balistiques ou nucléaires ; arrêt des activités proliférantes nord-coréennes, notamment la dissémination de technologies sensibles à des pays tiers. Notre intérêt collectif reste que le régime de Pyongyang se réinsère dans la communauté internationale et abandonne en conséquence ses projets de tirs de missiles de longue portée ou d'essais nucléaires. Cela est d'autant plus nécessaire que nous connaissons le rôle néfaste de ce régime dans la dissémination illicite d'armes et de technologies dans d'autres régions du monde.

La quatrième priorité est le développement de nos coopérations bilatérales ou régionales. Dans le domaine bilatéral, les dialogues de type stratégique doivent s'intensifier pour mieux connaître nos doctrines et nos visions respectives. Des coopérations peuvent et doivent s'engager dans le domaine militaire, par exemple pour tirer les enseignements des opérations de maintien de la paix des Nations unies, dont vos pays sont souvent les premiers contributeurs dans le monde, et où, vous le savez, la France dispose d'une expérience particulière. Cela est vrai également pour la formation des cadres. Nous entendons également être actifs dans des initiatives multilatérales, telles que l'initiative de sécurité contre la prolifération (initiative PSI).

Le cinquième axe, c'est la coopération face aux grands risques naturels et industriels, car ce type d'évènement mobilise inéluctablement les moyens de nos forces armées. Tous les pays ici présents le savent et je saisis cette occasion pour saluer particulièrement à cet égard mes collègues japonais, indonésiens, indiens, sri-lankais, de Myanmar et tant d'autres. La France, l'Europe, se sont mobilisées pour apporter aide et assistance à leurs partenaires asiatiques à chaque grande catastrophe. Cet engagement ne faiblira pas, de même que nous espérons pouvoir compter sur votre solidarité en cas de crise similaire. Je rappelle les moyens très importants déployés au moment par exemple du Tsunami de 2004 ou à Aceh ou au Sri Lanka.

Ces coopérations qui revêtent une dimension régionale et globale doivent s'appuyer sur des cadres, des normes communes. Il n'appartient pas à la France de déterminer les solutions diverses à apporter aux contentieux de souveraineté qui existent en mer de Chine méridionale par exemple. Ceux-ci doivent être résolus par la négociation et conformément au droit international, dans un esprit de retenue et de dialogue. Mais il est de notre responsabilité, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, d'appeler constamment au respect des grands principes qui fondent notre ordre

international et notre ordre juridique commun, en Asie comme ailleurs, au premier rang desquels je citerai la convention de Montego Bay.

Tels sont les objectifs, j'espère clairs et pratiques, que je fixe à mon action et à l'action de la France sous la responsabilité de François Hollande dans la région Asie / Pacifique. Mais je ne serais pas complet, ce matin, si je n'abordais pas la dimension régionale de notre vision, soulignée par le Président indonésien au début de nos travaux.

La construction d'une architecture de sécurité régionale

Mesdames et messieurs,

L'Asie, dans sa diversité, est forcément une. Les problèmes qui l'affectent ne peuvent être contenus par des frontières terrestres ou maritimes. Ainsi, la prospérité du Pacifique dépend pour partie de la stabilité de l'océan Indien. La plupart des conflits de la zone Asie sont aujourd'hui liés.

Au-delà des efforts inter-étatiques déjà menés, la volonté politique d'institutionnalisation d'une structure de coopération régionale telle que l'ASEAN nous paraît donc constituer un axe fondamental. La montée en puissance de cette communauté asiatique de Défense témoigne de ce dynamisme.

La France encourage fortement ces initiatives, à la fois ambitieuses et pragmatiques. C'est pourquoi elle contribuera à accroître ses relations avec les pays de la région, non seulement ceux avec lesquels elle a tissé un partenariat stratégique fructueux, mais avec tous ses Etats membres. Elle soutiendra activement les initiatives concrètes, qu'il s'agisse de mesures de confiance maritimes ou de mécanismes d'intervention rapide en cas de crise humanitaire.

Pour toutes ces raisons nous sommes prêts, aujourd'hui à participer à la construction d'une architecture de sécurité régionale en Asie du Sud Est. Parce que la sécurité de l'Asie est également la clé de la sécurité de l'Europe, comme je le disais au commencement.

Mesdames et Messieurs,

Nous ne sommes plus dans le contexte décrit jadis par un Premier ministre de Singapour de « benign neglect » de l'Europe pour l'Asie. Symétriquement, il convient que l'Asie à son tour ne considère pas l'Europe comme un partenaire secondaire.

L'Asie Pacifique constituera une zone d'engagement croissant de l'Union Européenne et de ses Etats membres, la France entend y jouer tout son rôle.

La philosophe Hannah Arendt, rappelait en 1968 que « le contraire de la violence n'est pas l'absence de violence mais la politique ». C'est par le dialogue, bilatéral et multilatéral, que la politique reconnaît et organise cette diversité des communautés humaines et qu'elle y fonde sa légitimité. Il a été dit de la guerre froide qu'elle était une « ère de guerre improbable et de paix impossible », pour reprendre le mot de Raymond Aron. Mais je reste convaincu que, si les guerres et les crises restent probables, en Asie comme ailleurs, la paix est une exigence, un devoir permanent pour chacun. Incontestablement, le dialogue du Shangri-La pose chaque année une pierre importante pour la construction de cet édifice.

Je vous remercie de votre attention.